



## Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1/ DISPOSITIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 .....</b>	<b>2</b>
<b>2/ ACTUALITE GOUVERNEMENTALE ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>3/ POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>2</b>
<b>EMPLOI &amp; INSERTION .....</b>	<b>2</b>
<b>QUALIFICATION – FORMATION – ALTERNANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>MAINTIEN DANS L'EMPLOI .....</b>	<b>4</b>

## 1/ Dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

- Le 8 juillet, à l'occasion des un an du plan « 1 jeune, 1 solution », lancé pour aider les jeunes de moins de 30 ans à faire face à la crise en leur permettant de trouver un emploi, un apprentissage, une formation ou d'entrer dans un parcours d'insertion, la ministre du Travail, Mme Elisabeth BORNE, a présenté le [bilan](#) d'un an d'engagement pour la jeunesse et les perspectives de ce plan de France Relance.

## 2/ Actualité gouvernementale et réglementaire

- La [loi n° 2021-1018 du 2 août 2021](#) pour renforcer la prévention en santé au travail a été publiée au Journal officiel le mardi 3 août 2021. Ce texte, qui transpose l'accord national interprofessionnel conclu le 9 décembre 2020 par les partenaires sociaux, vise à renforcer la prévention en entreprise, étend les missions des services de santé au travail, et entend améliorer la lutte contre la désinsertion professionnelle. La plupart de ses dispositions s'appliqueront à compter du 31 mars 2022.
- Un [projet de décret](#) modifiant l'article 5 du [décret 2019-39 du 23 janvier 2019](#) qui détermine les proportions minimale et maximale de travailleurs bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié des entreprises adaptées, a été transmis aux membres de la Commission Nationale de la Négociation Collective, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNNCEFP) le lundi 26 juillet 2021. Ce projet modifie le calendrier initialement défini dans le cadre de la réforme des entreprises adaptées.
- Publié au JO le 28 juillet dernier, le [décret n°2021-996](#) précise les conditions d'octroi et de renouvellement des droits à temps partiel pour raison thérapeutique. Il détermine les effets du temps partiel pour raison thérapeutique sur la situation administrative de l'agent hospitalier et les obligations auxquelles celui-ci doit se soumettre pour l'octroi et le renouvellement du temps partiel pour raison thérapeutique. Il concerne les fonctionnaires, les contractuels de droit public ainsi que les stagiaires de la fonction publique hospitalière.

## 3/ Politiques publiques

### Emploi & Insertion

---

- Comme annoncé lors du [dernier Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 5 juillet 2021](#), l'État et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) ont signé, en présence d'Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée chargée de l'Insertion et de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, le 19 juillet dernier une [nouvelle convention d'objectifs 2021-2024](#), qui définit 4 orientations prioritaires conjointes pour accélérer l'emploi des personnes en situation de handicap.
- À l'occasion du [5ème Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 5 juillet 2021](#), le gouvernement a annoncé un "plan d'action" pour les Esat afin d'ouvrir l'orientation, autour d'un "parcours renforcé en emploi" qui permettra à la personne en situation de handicap

"d'évoluer librement" en ESAT (appelés désormais « Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail »), en entreprise adaptée, en entreprise ordinaire "classique". Une concertation sur la modernisation des Esat avait été lancée en janvier 2021 par Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées.

- À l'occasion du [5ème Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 5 juillet 2021](#), le gouvernement a annoncé la prolongation des [deux expérimentations : CDD tremplin et EATT \(entreprise adaptée de travail temporaire\)](#) soutenues par le plan d'investissement dans les compétences (PIC) formation en entreprise adaptée (EA) ([Pour en savoir plus](#)). Une dizaine de nouvelles entreprises adaptées sont habilitées pour expérimenter le CDD tremplin ; ce qui porte le nombre d'entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation du CDD tremplin à environ 300 ([Arrêté du 16 juin 2021](#), publié au Journal officiel du vendredi 16 juillet 2021).
- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a lancé le 27 juillet un [appel à projets](#) dans le cadre du Fatea (Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées) qui vise à sécuriser l'emploi existant dans les entreprises adaptées, et soutenir la création d'emplois inclusifs en soutenant le développement commercial et l'investissement nécessaire à la croissance de l'activité.  
Les candidatures sont à remettre au plus tard le 1er octobre 2021
- Pour la quatrième année consécutive, la commission des Finances de l'Assemblée nationale a mené des travaux de contrôle et d'évaluation dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'an passé. Dans son [rapport](#) rendu public le 22 juillet 2021, l'Assemblée formule 19 recommandations dans le cadre du Printemps de l'évaluation 2021
- Le secrétariat d'Etat des personnes handicapées a publié en juillet un dossier de presse « [France Relance : un plan de relance inclusif – Coup de projecteur sur les mesures dans le secteur du handicap](#) ». Chiffres clés et témoignages, Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, signe l'édito.
- La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a élaboré un [kit pédagogique](#) relatif aux évolutions des politiques publiques dans le champ du handicap, à destination des professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap.
- [L'annuaire des Dispositifs d'Emploi Accompagné Conventionnés \(DEAc Conventionnés\)](#), pilotés par les Agences régionales de santé, en lien étroit avec l'État, l'Agefiph et le FIPHFP, a été mis à jour en juin dernier.
- Le ministère de la Justice (ATIGIP et DAP) et le ministère du Travail ont travaillé en coopération avec les représentants des entreprises adaptées pour mettre en œuvre [l'article 77 de la Loi n°2018-771](#). L'objectif est d'implanter des entreprises adaptées en établissement pénitencier. Une [phase pilote](#) de deux ans, dans 10 établissements, va permettre de tester de façon opérationnelle le cadre juridique et financier des nouvelles dispositions.

## Qualification – Formation – Alternance

---

- Sous l'égide de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le [comité national de suivi de l'École inclusive](#) s'est réuni le 5 juillet 2021. Au programme : scolarisation des élèves en situation de handicap et [service public de](#)

[l'école inclusive](#). En cette rentrée 2021, l'école inclusive, priorité du gouvernement, a bénéficié d'un [renforcement de moyens inédit](#).

- Le 17 août, le Défenseur des droits a publié un [rapport](#) dans lequel il dresse un bilan de la mise en œuvre, par la France, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et formule des propositions pour améliorer la scolarisation des enfants handicapés.

## Maintien dans l'emploi

---

- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a publié mi- juillet 2021 le [bilan du Plan santé au travail 2016-2020 \(PST 3\)](#) décliné dans 17 régions à travers des plans régionaux adaptés aux enjeux des territoires. Ce troisième plan aura notamment marqué un "infléchissement majeur" en faveur d'une politique de prévention qui "anticipe les risques professionnels et garantit la bonne santé des salariés plutôt que de s'en tenir à une vision exclusivement réparatrice", et aura aussi pris en compte la qualité de vie au travail. Elaboré collectivement, le bilan du PST 3 s'attache à souligner pour chacun des objectifs du plan les enjeux, avancées obtenues mais aussi les progrès qui restent à accomplir.
- L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et l'Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ont annoncé le 31 août la signature d'une [convention cadre nationale](#) renforçant leur partenariat pour améliorer les conditions de travail et le maintien en emploi des personnes handicapées. Leurs travaux porteront notamment sur la formation en situation de travail et la prise en compte du vieillissement des salariés en situation de handicap.